



Dispositif expérimental - Projet de charte relative aux animations participatives

1. Objectifs

Les animations participatives ont pour vocation de :

- Favoriser l'échange, la créativité et l'expression de chacun ;
- Renforcer le lien social et intergénérationnel ;
- Valoriser les savoirs, compétences et initiatives des usagers ;
- Faire de la médiathèque un lieu vivant, inclusif, collaboratif et ouvert sur son territoire.

2. Principes fondamentaux

- Ouverture à tous

Les animations participatives sont accessibles à tous, sans discrimination liée à l'âge, à l'origine, à la situation sociale, au handicap ou au niveau de pratique culturelle ;

Une attention particulière est portée à l'inclusion des publics éloignés de la culture et du numérique.

- Respect et bienveillance

Chaque participant s'engage à respecter la parole, les idées et les pratiques des autres ;

Aucun comportement, propos discriminatoire, violent, injurieux ou contraire aux valeurs du service public ne peut être toléré.

- Participation volontaire

La participation repose sur le volontariat, sans obligation, à titre gracieux et sans contrepartie financière ; Chacun peut contribuer selon ses envies, ses compétences et ses disponibilités, dans le respect de la déontologie du réseau des médiathèques LMV.

3. Types d'animations participatives

La médiathèque peut proposer ou accueillir notamment :

- Des ateliers créatifs (écriture, arts plastiques, loisirs créatifs, DIY, etc.) ;
- Des clubs de lecture, cafés-discussion ou rencontres thématiques ;
- Des jeux collaboratifs ou événements ludiques ;
- Des projets co-construits avec les usagers ;
- Des actions citoyennes, solidaires ou intergénérationnelles ;
- Des ateliers de médiation numérique participative ;

Toute autre proposition compatible avec les missions, les valeurs et le fonctionnement du réseau des médiathèques LMV.

4. Propositions d'animations par les usagers

Les usagers peuvent proposer des idées d'animations participatives auprès des équipes des médiathèques.

Les propositions sont étudiées par un comité composé de bibliothécaires du réseau des médiathèques LMV et de membres élus de la commission Culture. Ce comité veille à la cohérence des animations avec les missions culturelles, éducatives et sociales du service public de lecture.

L'examen des propositions prend notamment en compte :

- La récurrence ou l'expression des demandes des usagers ;
- L'intérêt culturel, éducatif, social ou citoyen de la thématique ;

- La faisabilité technique, matérielle et organisationnelle ;
- L'adéquation avec les publics visés ;
- Le respect des valeurs de neutralité, d'inclusion et de pluralisme ;
- La complémentarité avec la programmation existante.

Le comité se réserve la possibilité de refuser, reporter ou adapter une proposition afin de garantir la qualité, la sécurité et la cohérence des animations proposées.

5. Rôle des participants

Les participants sont invités à :

- Être acteurs de l'animation par le partage d'idées, d'expériences et de créations ;
- Respecter les règles de vie collective ainsi que le règlement intérieur du réseau des médiathèques LMV ;
- Prendre soin des espaces, du matériel et des ressources mis à disposition ;
- Contribuer à un climat positif, accueillant et respectueux.

6. Rôle des bibliothécaires

Les professionnels du réseau s'engagent à :

- Faciliter les échanges et encourager l'expression de chacun ;
- Garantir un cadre bienveillant, sécurisé et respectueux ;
- Accompagner les initiatives et projets des usagers ;
- Veiller à la qualité, à la cohérence et à l'accessibilité des animations ;
- Assurer une médiation neutre et adaptée aux différents publics.

7. Cadre et organisation

Les animations doivent respecter le règlement intérieur de la médiathèque ;

Certaines activités peuvent nécessiter une inscription préalable ;

La priorité peut être donnée aux usagers de la médiathèque organisatrice ;

Les conditions d'âge, de durée, de jauge ou de matériel sont précisées en amont ;

Le droit à l'image ainsi que la protection des données personnelles doivent être respectés conformément à la réglementation en vigueur.

8. Co-construction et évaluation

Les retours et suggestions des participants sont encouragés afin d'améliorer les animations ;

Les animations participatives évoluent en fonction des besoins et attentes des publics ;

Une fiche d'évaluation ou un temps d'échange peut être proposé à l'issue de chaque animation ;

La médiathèque favorise une démarche de co-construction durable avec les habitants et les partenaires du territoire.

9. Engagement collectif

La médiathèque et ses usagers s'engagent ensemble à :

- Faire vivre un espace de partage, de découverte et de dialogue ;
- Encourager la diversité des expressions culturelles et des pratiques ;
- Construire une dynamique participative durable, ouverte et respectueuse de chacun.

10. Acceptation de la charte

La participation aux animations participatives implique l'adhésion aux principes énoncés dans la présente charte.

Pour les projets impliquant une participation active dans l'organisation, la co-construction ou l'animation d'une activité, une validation par la médiathèque pourra être demandée.

Fait à :

Le :

L'utilisateur / le participant

Nom et prénom :

Signature :

Pour le réseau des médiathèques LMV

Nom et fonction du représentant :

Signature et cachet :